

2024_14_AC_Jurys_examens_IUT_Master_Management_sectoriel

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du Master domaine **Sciences et Technologies** » mention **Management sectoriel** parcours **Pilotage des Chaînes de Transport Multimodales** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

MASTER 1
Semestre 1 & 2
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e)</u> : Christelle CAMMAN <u>Suppléant(e)</u> : Laurent LIVOLSI <u>Liste des membres :</u> Titulaire : Selma KHADER <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Suppléant : Alain ARNAUD <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres :</u> Patrice PERETTI

Article 2 : Le Directeur de l'Institut d'Etudes Technologiques et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 19/11/2024


Pour le Président et par délégation,
Le Directeur de l'IUT

